

## **Le directeur de la SWL flanqué d'une belle-mère - 15/01/2013**

Nollet a tapé du point sur la table : le directeur de la SWL est flanqué d'une belle-mère. La révolution dans la gestion est, enfin, en cours.



Lundi après-midi, comme promis, Jean-Marc Nollet, ministre wallon du Logement s'est fâché tout rouge au Conseil d'administration de la Société Wallonne du Logement.

Après le rapport de la Cour des comptes de fin décembre sur les errances de la gestion de la SWL (prêts hypothécaires avantageux pour le personnel, frais indûment payés, nominations anarchiques, avantages indus, etc.), Nollet ne pouvait pas rester inactif. D'autant que ce rapport n'était pas le premier à pointer une politique calamiteuse en matière de ressources humaines : un premier audit externe, puis un rapport de l'inspection des Finances avaient déjà relevé des anomalies. « *Certaines recommandations suite à ces rapports avaient été appliquées. Mais certaines n'avaient toujours pas été suivies d'effets* » jugeait hier le ministre à la sortie du CA. « *J'ai donc demandé au Conseil d'administration d'agir rapidement sur trois principes. D'abord, mettre fin aux privilèges indus dans le respect des procédures. Cela signifie mettre en place un mode de calcul pour les frais de déplacement, les crédits accordés ou les assurances groupes, par exemple. Tout ça doit être revu, même si ce sont des privilèges anciens.* »

### **Une belle-mère pour Rosenoer**

Nollet veut aussi mettre sur pied un outil d'évaluation du personnel au cœur de la SWL.

Mais aussi et surtout « *anticiper et mieux gérer les risques.* » Traduction : il exige un rapportage systématique des manquements en matière de gestion, une révision des statuts de la SWL et une généralisation des procédures de contrôle interne (mise en place d'une cellule d'audit interne).

Et tout cela devra être mis en œuvre par... un directeur adjoint au directeur actuel. En clair, Nollet flanque le très critiqué Alain Rosenoer d'une véritable belle-mère qui devra appliquer les diverses recommandations que Rosenoer n'a pas été, selon lui, capable de mettre en place depuis des années. « *On ne peut plus agir selon le principe du " on a toujours fait comme ça "* » dit le ministre rappelant ainsi une célèbre formule utilisée en d'autres temps par un ancien échevin carolo. La formule n'est pas anodine. Elle montre à quel point Nollet estime que la gestion de Rosenoer se fait à l'ancienne, selon des pratiques qui ne sont pas (plus?) tolérables. La preuve? La semaine dernière, lors du gouvernement wallon, le ministre a, à nouveau, proposé une évaluation réservée sur le directeur de la

SWL. C'est la seconde fois. Après la première, Rosenoer avait introduit un recours.

Las! Selon le code du Logement, le directeur de la Wallonne du Logement a maintenant 9 mois pour redresser la barre avant d'être réévalué.

Mais on le sent bien, la confiance est définitivement rompue avec le gouvernement. Et à l'automne on ne s'étonnera sans doute pas d'apprendre que le directeur adjoint qui sera nommé dans les trois mois qui viennent, soit déjà promu au poste de directeur...

Martial DUMONT (L'Avenir)